



Changement domicile enfant

Par **elfinne**, le **20/05/2012 à 16:28**

Bonjour, je souhaiterais connaître les démarches à faire pour le changement de domicile de ma fille. Elle vit aujourd'hui chez moi (sa mère), et nous nous sommes mis d'accord avec elle (elle a 5 ans et demi) et son papa pour qu'elle aille habiter chez lui dès la rentrée scolaire 2012. Un jugement définissait son lieu de résidence chez moi, ainsi que la fréquence de ses visites à son papa, et le montant de la pension alimentaire. Je voudrais savoir comment faire pour officialiser son changement de domicile le plus simplement possible, et sans forcément passer par un avocat, puisque tout le monde est d'accord. D'autre part, je voudrais savoir comment nous pouvons calculer le montant de la pension alimentaire que je devrais lui verser, sachant que je suis en congé parental, mais que mon mari actuel travaille. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **20/05/2012 à 16:53**

bonjour, vous devez saisir le JAF du lieu de résidence de l'enfant pour faire entériner l'accord que vous avez trouvé avec le papa. Vous n'avez pas besoin d'avocat, présentez seulement votre document signé des 2 parties. Il existe un tableau d'amortissement des pensions alimentaires sur lequel les juges peuvent se baser. En règle générale, la pension est d'à peu près 10 % des revenus du parent non gardien, cordialement